

## Législature 2017-2021

Séance du 4 septembre 2018

### Communication du Conseil communal au Conseil général

**N°30**

**Zone industrielle « Plein Sud »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Comme mentionné lors de la séance du 14 décembre 2017 lors de la communication n°17 du Conseil communal au Conseil général et comme vous avez pu le voir par vous-mêmes, les travaux de démolition des bâtiments de la Zone industrielle « Plein Sud » (ex Les Marais) ont bien avancé. La tour restante sera démolie d'ici fin octobre.

Pour rappel, le but du Conseil communal était d'assainir cette zone en la libérant des bâtiments existants qui ne répondaient plus aux normes de sécurité, afin de la rendre attractive en faisant place nette.

Le Conseil communal est régulièrement en contact avec des entreprises intéressées à tout ou partie de la zone mais aucun projet concret n'existe pour le moment. Afin de promouvoir la zone, une plaquette promotionnelle est en cours d'élaboration, en collaboration avec la COREB. Il est aussi prévu d'installer un panneau d'informations pour communiquer sur la présence de ces terrains disponibles.

Dans l'attente qu'une ou plusieurs entreprises intéressées investissent le site, celui-ci est utilisé par la Commune comme parking provisoire lors de manifestations, comme cela a été le cas pour l'Estivale ou la Bénichon.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** Eric Chassot, Dicastère de l'Aménagement du territoire et des Constructions